

L'urbanisme aux Loges-en-Josas



Les Loges-en-Josas, un village préservé

La commune des Loges-en-Josas a su conserver son caractère de village doté d'un patrimoine architectural de qualité au sein d'un environnement naturel préservé.

Ainsi, la commune des Loges-en-Josas est soumise à de nombreux périmètres de protection, patrimoniaux ou naturels :

- Site inscrit de la Vallée de la Bièvre
- Site classé de la Vallée de la Bièvre
- Périmètre des domaines classés de Versailles et de Trianon
- Périmètre du Monument Historique classé des Arcades de Buc
- Périmètre du Monument historique Inscrit de la Porte de Jouy

L'ensemble du territoire habité des Loges-en-Josas est concerné par au moins une de ces protections.

Ainsi, toute demande d'autorisation d'urbanisme sur les Loges-en-Josas est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, majorant les délais d'instruction de droit commun.

De plus, lorsqu'un terrain est inclus dans un périmètre d'abords de monument historique, il est

nécessaire d'effectuer une déclaration pour tout type de travaux extérieurs

La liste des travaux soumis à déclaration est donc bien plus exhaustive que dans d'autres communes qui ne sont pas concernées par un périmètre de protection.

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU

Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement.

Le PLU fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Les documents du PLU des Loges-en-Josas opposable sont consultables en ligne

et à la Mairie des Loges-en-Josas, aux jours et heures d'ouverture.

[Consulter les dossiers du PLU](#)

Vous souhaitez réaliser des travaux ?

Déclaration ou permis ? Délais, surface de plancher, modalités de dépôt...

Consultez les rubriques du site :

- [Formalités et documents d'urbanisme](#)
- [Permis ou déclaration, quelle démarche pour votre projet ?](#)

En savoir plus sur le site du [Service Public – Autorisation d'urbanisme](#)

Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en Mairie

- **Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez constituer, envoyer et suivre vos dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme directement sur [le Portail Usager Urbanisme de la commune.](#)**
- **Les dossiers papiers sont toujours recevables** par le Service Urbanisme, aux jours et horaires dédiés :
 - les lundis et mercredis matin, sans rendez-vous
 - les mardis, jeudis et vendredis matin, avec rendez-vous – Demande de rendez-vous par mail uniquement : urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Contact

[Mairie – Service Urbanisme](#)

-  Julien Muselet
-  [01 39 07 16 74](tel:0139071674)
-  urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Ressources utiles

[Consultez les dossiers du PLU www.mairieleslogesenjosas.fr](http://www.mairieleslogesenjosas.fr) Site du Service public : [autorisation d'urbanisme www.service-public.fr](http://autorisation.durbanisme.www.service-public.fr)

Sur le même sujet



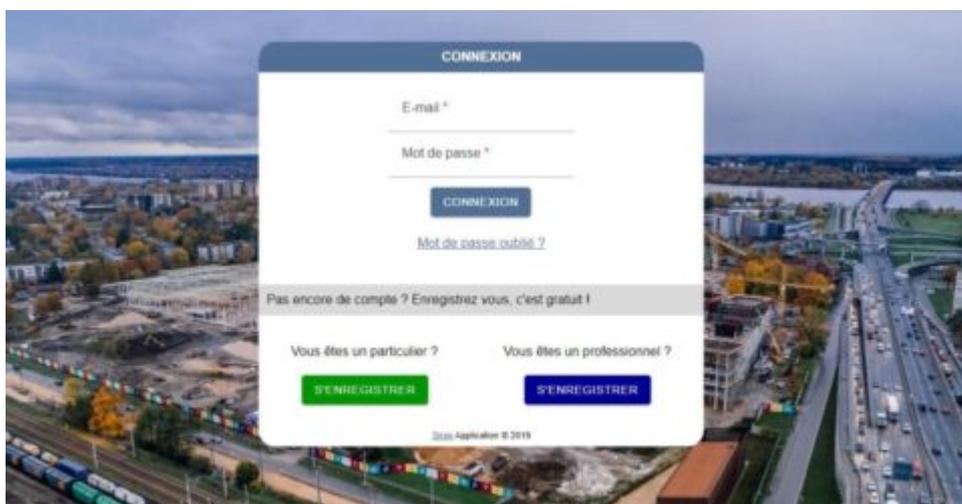
Formalités et documents d'urbanisme



Le Plan Local d'Urbanisme



Autres réglementations d'urbanisme



Portail usager urbanisme

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)